

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Relative à la demande de compatibilité des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2024 portant déclaration d'utilité publique de l'instauration de périmètres de protection autour du prélèvement d'eau destiné à la consommation humaine dans le lac de Beaumont-de-Lomagne avec l'activité ludique mise en place sur ledit lac depuis la période estivale de l'année 2021**

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de quinze jours, est prescrite **du 29 avril au 13 mai 2025 inclus**, sur le territoire de la commune de Beaumont-de-Lomagne.

Des informations peuvent être demandées à Monsieur Christian LAGARDE, président du SMFEL, par courrier postal à l'adresse de la mairie de Sérignac, par téléphone : 06 17 90 36 19 ou par courriel : [Christian.lagarde31@wanadoo.fr](mailto:Christian.lagarde31@wanadoo.fr)

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable :

-sur support papier à la mairie de Beaumont-de-Lomagne

-sur internet, en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procedures-environnementales/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE>

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de Beaumont-de-Lomagne, le jeudi et le vendredi, de 09h00 à 12h30 puis de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

- soit sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Beaumont-de-Lomagne: le lundi de 14h00 à 17h00, du mardi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Beaumont-de-Lomagne, 13 place Gambetta – 82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE, siège de l'enquête.

-soit à partir du site Internet, en cliquant sur le lien visé ci-dessus en utilisant le bouton "Déposer une observation"

-soit par courriel à l'adresse : [pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr)

Le commissaire enquêteur, M. Philippe BON, tiendra les permanences suivantes, à la mairie de Beaumont-de-Lomagne : le mardi 29 avril 2025, de 09h00 à 12h00 et le mardi 13 mai 2025, de 14h00 à 17h00.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Beaumont-de-Lomagne.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Beaumont-de-Lomagne et sur le site Internet des services de l'Etat : [www.tarn-et-garonne.gouv.fr](http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr), pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué, dans le cadre de l'autorisation environnementale, sur la demande de mise en compatibilité des prescriptions de l'arrêté préfectoral n°AP82-DD-ARS-204-04-002 du 9 octobre 2024.